Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 73 (1937)

Heft: 26

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXIIIe ANNÉE — No 26 3 JUILLET 1937

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Délégués S. P. R.* — *Nouveaux membres S. P. V.* — *Dans les sections : Echallens, Vevey.* — U. I. P. G. - DAMES : *Assemblée du 9 juin.* — NEUCHATEL : *Réorganisation du Comité central.* — INFORMATIONS : *Cours international de dessin.* — *Semaine d'art en Belgique.*

PARTIE PÉDAGOGOGIQUE : L. DUNAND : *Le nouveau programme de l'enseignement enfantin et primaire tessinois.* — EDITH HUBER : *Ceux qui ne voient, ni n'entendent.* — HANS SIEGRIST : *L'habitation tessinoise* (tableau scolaire). — LECTURE LITTÉRAIRE. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

DÉLÉGUÉS S. P. R.

Dans sa séance du 19 juin, le C. C. a procédé au dépouillement des bulletins concernant les élections des délégués S. P. R.

Toutes les sections, sauf Grandson, ont fait parvenir au comité les résultats du vote qui a eu lieu, à leur choix, en assemblée ou par correspondance. Sont élus pour une période de quatre ans les 13 délégués suivants :

	Suffrages		*Suffrages*
1. Borloz Ami	841	8. Burdet Jules . . .	718
2. Grobéty Clovis . . .	802	9. Zimmermann William	705
3. Chantrens Marcel . .	779	10. Marguerat Charles .	699
4. Ray Michel	770	11. Jacot Marcel . . .	695
5. Fague René	754	12. Vuagniaux Charles .	657
6. Favre Albert	741	13. Briffod Hélène . . .	643
7. Addor Louis.	718		

Viennent ensuite :

Moillen Ernest	629	Buhler Maurice	464
Stauffer Charles	558		

COMITÉ CENTRAL S. P. V.

NOUVEAUX MEMBRES S. P. V.
admis de janvier à juin 1937

Aigle : Mlle Liliane Pitton, M. Jurg Barblan.

Aubonne : Mlle Léonie Leresche.

Cossonay : Mlles Elisa Masson, Simone Challet, M. Fernand Ybloux.

Lausanne : Mlles Jeanne Burgisser, Gilberte Amiguet, Pauline Paris, Lydia Cuagnier, Elisabeth Perrenoud.

Morges : Mlle Renée Noverraz.

Moudon : Mlles Esther Pidoux, Jacqueline Gander, M. Georges Chaperon.

Nyon : Mlles Simone Gaudin, Renée Pécoud, Renée Terrin.

Orbe : Mlle Emilie Monneyron.

Payerne : Mlle Gilberte Aubert.

Pays-d'Enhaut : Mlle Anna Morier-Genoud.

Vevey : Mlle Antoinette Dumartheray.

Yverdon : Mlle Sophie Gerber.

* * *

Chacun remarquera le renouvellement important du corps enseignant féminin en regard du petit nombre des collègues masculins récemment installés.

Cette question de chômage chez les jeunes instituteurs devient angoissante ; on voudrait pouvoir faire un miracle : ouvrir des classes, dédoubler celles qui dépassent les trente élèves, conseiller la retraite à tous ceux qui ont les années requises pour l'obtenir... Et l'on se heurte à des considérations d'ordres divers qui ne font pas approcher d'un pas vers une solution encourageante. Bornons-nous à souhaiter l'amélioration des conditions économiques dans tout le pays, dont bénéficieront aussi notre école et le corps enseignant.

Ceci dit, nous souhaitons une cordiale bienvenue aux nouveaux membres actifs de la S. P. V. Puisse le comité central n'avoir jamais à s'occuper d'eux individuellement dans l'exercice de leurs fonctions, les gens heureux, comme les peuples, n'ayant pas d'histoire, et surtout pas d'histoires ! L. Cz.

DANS LES SECTIONS

Echallens. — Samedi 5 juin, sous l'active présidence du collègue Barraud, de Bottens, la section d'Echallens a eu son assemblée de printemps. Après les salutations d'ouverture, le président lit les excuses de plusieurs absents et une carte des vétérans, fait des vœux pour les malades et souhaite la bienvenue à Mme Girard, à Goumoëns-la-Ville, remplaçante de M. Peitrequin, auquel des vœux cordiaux sont adressés pour sa retraite.

On passe ensuite à l'élection des candidats au comité de la Romande. Quelques autres petites questions de ménage intérieur sont vite liquidées et une conférence musicale, fort intéressante et en partie double, remplit la seconde heure.

Sous le titre « La chanson populaire », cette conférence-audition est donnée par le couple musicophile Robert et Suzanne Mermoud, de Penthéréaz. Monsieur expose le sujet avec simplicité et compétence. Avec l'aide de divers auteurs musicographes, il donne plusieurs définitions de la chanson populaire. Madame présente de nombreuses

chansons, d'une voix bien timbrée et avec des gestes expressifs, au fur et à mesure de l'exposé de son maestro, qui est également à l'aise au piano et fort bon accompagnateur. Les deux artistes recueillent des applaudissements mérités et une belle gerbe de fleurs.

M. Barraud les remercie encore et nous les recommandons volontiers aux collègues d'autres sections. Tous y trouveront plaisir et profit. H. P.

Vevey. — La S. P. V., section de Vevey, s'est réunie fin mai en séance de printemps. En l'honneur des quatre nouveaux membres honoraires : Mme Pinel-Vallotton, Mlle M. Estoppey, MM. E. Dind et E. Jomini, à qui l'on remettait le jour même leur diplôme, le comité avait organisé une conférence-récital. Vous voyez que « ceux » d'Echallens ont eu la même idée, mais les Montreusiens du comité, au lieu de chercher le talent tout près d'eux, l'ont fait venir tout exprès de la capitale, en la personne de Mme et M. Alexandre Denéréaz et de M. Burger, violoncelliste. M. Denéréaz nous initia aux œuvres pour piano et violoncelle que donnèrent ensuite Mme Denéréaz-Chaillet, notre ex-collègue, et M. Burger.

Que ces artistes de premier ordre soient remerciés vivement pour l'heure magnifique qu'ils nous offrirent.

La séance purement administrative avait été auparavant rapidement liquidée : son principal objet était l'élection des délégués vaudois à la S. P. R. L. Cz.

GENÈVE

U. I. P. G. — DAMES

COMPTE RENDU

de l'Assemblée générale du 9 juin 1937.

Quelques communications du Comité. — Trois collègues : Mmes Maye, Candaux et Schaefer qui se retirent de l'enseignement, ont envoyé leur démission de l'U. I. P. G. Nos trois directrices nous quittent, elles aussi ; leur situation au Département rendait leur présence à nos assemblées délicate. Nous perdons avec elles des collaboratrices actives et convaincues qui se dépensèrent sans compter pour la cause de l'Union et pour la défense du droit de la femme au travail. L'assemblée, unanime, nomme ces six collègues membres d'honneur, ainsi que Mmes Mathil et Paychère qui se sont retirées il y a quelques mois.

Cumul. — Les stagiaires ont reçu une lettre du Président du Département de l'I. P., les avisant que la loi du 20 mars 1937 les concerne. L'Union, qui a réuni ces jeunes collègues, appuiera toutes les démarches qu'elles tenteront pour obtenir que ces nouvelles mesures ne leur soient pas appliquées.

Statuts. — Une commission composée de Mmes Meyer, Fontana

et Laederach a travaillé à l'élaboration et la rédaction des nouveaux statuts. Article après article, ils sont présentés, discutés, adoptés.

Une seule proposition (Mme Laederach) n'a pu être imprimée à temps, et ne pourra se discuter que dans une prochaine séance : « Une assemblée extraordinaire peut être convoquée sur la demande du huitième de ses membres. »

Programmes de 1re et 2e année. — Mme Moret nous communique le rapport de la Commission d'études qui sera présenté à M. Atzenwiler. Il suggère un allégement de certains sujets et une répartition différente du champ d'études entre la 1re et la 2e année.

J.-M. LONG.

NEUCHATEL RÉORGANISATION DU COMITÉ CENTRAL

Au sujet de la réorganisation du Comité central, les comités de section ont reçu une circulaire que nous jugeons utile de mettre sous les yeux de tous les membres de la S. P. N. afin que chacun d'eux puisse, avant la votation qui interviendra, prendre connaissance des éléments du problème. J.-Ed. M.

Neuchâtel, le 31 mai 1937.

Aux Comités des sections de la Société pédagogique neuchâteloise et aux membres des sections,

Mesdames et Messieurs,
Chers Collègues,

Lors de son assemblée générale du 5 décembre 1936, la Société pédagogique neuchâteloise a discuté une demande présentée par la section de La Chaux-de-Fonds, concernant la représentation des institutrices au Comité central. Ce dernier avait préalablement étudié la question et, après un examen attentif et objectif, était arrivé aux conclusions du rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale du 5 décembre, conclusions que nous rappelons :

« Le Comité central y déclare qu'il n'est nullement opposé à la représentation des institutrices au Comité central.

» L'article 13 des statuts de la S. P. N. ne fait du reste aucune distinction entre délégués du sexe masculin et du sexe féminin.

» Il en résulte donc que, par simple application du règlement actuel, les sections, si elles le désirent, peuvent désigner tout aussi bien une institutrice qu'un instituteur comme délégué ou comme suppléant au Comité central. Il appartient à chaque section, par entente amiable entre instituteurs et institutrices, d'en décider.

» D'autre part, le Comité central estime qu'il n'est ni opportun ni nécessaire d'augmenter l'effectif des membres du Comité et cela pour les raisons suivantes :

» 1. Dans sa composition actuelle, le Comité central a toujours fait face à la situation et défendu comme il convenait les intérêts de tous les membres de la S. P. N. indistinctement.

» 2. En élevant le nombre des membres du Comité, on augmente automatiquement les frais d'administration, que le Comité n'a cessé de réduire de façon importante depuis plusieurs années. »

Signalons, à titre de renseignement, le fait que la Société pédagogique vaudoise, association qui compte 1400 membres environ, a un comité de 5 membres, composé de 4 instituteurs et de une institutrice : soit 1 membre de comité pour 280 sociétaires. Actuellement, chez nous, nous avons 1 membre de comité pour 53 sociétaires et aurions avec la proposition de La Chaux-de-Fonds, 1 membre de comité pour 33 sociétaires. Nos collègues vaudois sont parfaitement satisfaits de leur organisation. Disons encore qu'ils paient une cotisation centrale de 21 fr.

A aucune époque de son histoire, notre association n'a eu à soutenir une lutte aussi âpre et aussi difficile que durant ces trois dernières années, pour la défense de la situation matérielle du corps enseignant.

L'angoissante situation financière de l'Etat et de la plupart des communes, l'aggravation des conditions économiques générales, la diminution de la population scolaire entraînant la suppression d'un nombre élevé de classes, les réductions massives de traitements ont eu de très fâcheuses et de très lourdes répercussions sur la situation des membres du corps enseignant primaire tout spécialement. Malgré tous les efforts déployés, nos revendications se sont heurtées à des obstacles insurmontables. Si l'on veut être juste, il ne faut pas oublier que la détresse financière de l'Etat est cause du rejet de la plupart des propositions formulées.

A l'assemblée générale, au cours de la discussion, le président de la section de La Chaux-de-Fonds, au nom de cette dernière, précisa la demande de sa section comme suit :

« Le Comité central est formé de deux délégués par section, un instituteur et une institutrice et d'un président nommé par l'assemblée générale. »

La proposition du Comité central n'ayant pas été agréée par la majorité de l'assemblée, celle de la section de La Chaux-de-Fonds fixant à 13 le nombre des membres du comité, fut mise en opposition avec les propositions de nos collègues G. Strœle et P. von Allmen qui proposaient un Comité de 8 ou 9 membres avec certaines dispositions spéciales.

Par 64 voix contre 62, soit à la majorité de 2 voix seulement, la proposition de la section de La Chaux-de-Fonds fut admise.

L'adoption de cette proposition entraînait une revision prélimi-

naire des articles 13, 28, 29 et 31 des statuts de la S. P. N. Cette revision fut portée à l'ordre du jour de l'assemblée des délégués, du 20 mars. Nous donnerons plus loin le texte des articles revisés, tels qu'ils sont proposés mais qui, pour avoir force de loi, doivent encore être soumis à une votation générale (art. 44 des statuts).

Le Comité central maintient résolument le point de vue qu'il a soutenu à l'assemblée générale, à savoir que, tout en admettant le principe de la représentation des institutrices, il persiste à penser qu'il n'y a pas lieu d'augmenter le nombre des membres du Comité. Il propose de compléter l'article 13 par un alinéa dont nous donnons plus loin le texte.

Avant donc qu'il soit pris une décision définitive, il nous paraît nécessaire et normal que les sections examinent la question de l'organisation du Comité central et nous disent si elles estiment qu'il est indiqué d'alourdir notre organe directeur. Aux motifs indiqués plus haut, nous ajoutons les faits suivants :

1) L'assemblée générale du 5 décembre avait à son ordre du jour non la revision des articles des statuts concernant le Comité central, mais un rapport sur la demande de la section de La Chaux-de-Fonds.

2) Cette proposition n'a pas été discutée dans les cinq autres sections.

3) Elle a pris naissance à la suite de la revision des traitements, et été adoptée à deux voix de majorité seulement dans l'effervescence provoquée par la revision de la loi sur le Fonds scolaire de Prévoyance.

4) La S. P. N. compte 421 membres actifs et 126 membres seulement ont participé au vote.

5) Ce résultat ne peut être considéré comme l'expression de la volonté de la majorité des membres de la S. P. N.

Nous demandons donc aux sections d'examiner et puis de se prononcer d'une part sur les propositions du Comité central et d'autre part sur celles de la section de La Chaux-de-Fonds.

A. Propositions du Comité central.

1. *Maintien du nombre actuel des membres* du Comité central, soit 8 : les sections ayant la liberté de désigner comme délégué ou comme suppléant un instituteur ou une institutrice.

2. *Renforcement du Comité central.* Lorsque des questions d'ordre matériel sont en discussion (traitements, fonds scolaire de prévoyance, etc.) il est adjoint au Comité central des délégués supplémentaires à raison d'un suppléant ou d'une suppléante par section.

Comité central. — L'article 28 des statuts aurait alors la teneur suivante :

Il se compose d'un président, nommé par l'assemblée générale,

d'un représentant par section et d'un secrétaire correspondant désigné par le Comité central. Tous sont nommés pour trois ans et immédiatement rééligibles.

Alinéa nouveau : *Lorsque des questions d'intérêts matériels sont en discussion, le Comité central s'adjoint des délégués-suppléants, à raison de un délégué par section. Celles qui sont représentées au Comité central par un instituteur nommeront une institutrice en qualité de délégué-suppléant et vice versa. Ces délégués-suppléants sont nommés par les sections en même temps que les autres représentants.*

B. Propositions de la section de La Chaux-de-Fonds.

Si les deux propositions du Comité central n'étaient pas admises, les sections auraient alors à se prononcer sur la *proposition de la section de La Chaux-de-Fonds ; soit un Comité central de 13 membres composé d'un instituteur et d'une institutrice par section et d'un président nommé par l'assemblée générale.*

Dans le cas où cette proposition serait admise, il y aurait lieu de faire procéder à la votation des articles nouveaux 13, 28, 29 et 31 des statuts de la Société pédagogique neuchâteloise dont voici la teneur :

Art. 13.

Sections. — Chaque section élit son comité, nomme deux représentants et deux suppléants au Comité central, des représentants à l'assemblée des délégués et fixe le montant de la cotisation annuelle qui comprend le montant à verser à la caisse centrale.

Les représentants de la section au Comité central sont convoqués aux séances du comité de section, où ils ont voix consultative.

Art. 28.

Comité central. — Il se compose d'un président, nommé par l'assemblée générale, de deux représentants par section : un instituteur et une institutrice ; tous sont nommés pour trois ans et immédiatement rééligibles.

Dans la règle, les fonctions de membre du Comité central ou d'un comité de section sont remplies par des membres en activité de service.

Art. 29.

Le comité choisit parmi ses membres un vice-président, un secrétaire-correspondant, un secrétaire des verbaux, un caissier et un archiviste.

Art. 31.

Bureau. — Le président, le secrétaire-correspondant et les représentants du district au Comité central où siège la présidence forment un bureau que le président peut consulter en toute occasion, qui peut

donner son préavis sur les questions soumises au Comité central ou trancher provisoirement des affaires dont la solution est urgente.

Ayant uniquement en vue le bien et la prospérité de la S. P. N., nous venons donc, avant qu'un vote définitif intervienne dans les sections, vous inviter à examiner encore les diverses propositions en présence, de manière à ce que les décisions prises le soient en toute connaissance de cause et dans l'intérêt bien compris de notre association.

Quelles que soient les propositions adoptées, les articles revisés et adoptés ne peuvent déployer leurs effets qu'à partir du 1er janvier 1938, le mandat actuel du Comité central arrivant à échéance à cette date.

Nous vous prions donc de vouloir bien consulter les membres de vos sections et de nous communiquer *jusqu'au 1er octobre, au plus tard*, les décisions prises par chacune des sections, avec indication précise des résultats des votations.

Avec nos meilleurs remerciements, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, chers Collègues, nos cordiales salutations.

Au nom du Comité central de la S. P. N. :

Le Secrétaire, *(signé)* G. STROELE.

Le Président, *(signé)* H.-L. GEDET.

INFORMATIONS

IXe COURS INTERNATIONAL DE DESSIN R. ROTHE

Nous rappelons que ce cours se donnera à Lausanne du 15 au 30 juillet.

Finance d'inscription : 60 schillings autrichiens (environ 50 fr. suisses). Ensuite d'une faveur spéciale, les membres du corps enseignant romand ne payeront que 25 fr.

Plus de 40 participants sont déjà annoncés. Des inscriptions sont encore reçues par *R. Berger, professeur à Morges.*

IIe SEMAINE D'ART EN BELGIQUE

Elle est fixée du 18 au 26 août. Organisée par la Société nationale belge des professeurs de dessin et d'histoire de l'art, elle est consacrée à des voyages à travers la Belgique pour y étudier l'art belge ancien et moderne. Les participants visiteront, sous la conduite de guides experts en la matière, les plus remarquables monuments, musées et sites du pays.

Demander le programme à M. le *professeur Paul Monfort*, licencié en art et archéologie, *310, avenue de Tervueren, Woluwé (Bruxelles).*

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LE NOUVEAU PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT ENFANTIN ET PRIMAIRE TESSINOIS

Le programme qui règle la vie scolaire tessinoise a fait peau neuve il y a quelques mois (septembre 1936). Il est l'œuvre du collège des inspecteurs de ce canton et il remplace un programme usé par une pratique quotidienne de plus d'une décade (depuis 1923). Peut-être ne sera-t-il pas inutile de l'analyser rapidement et d'en dégager l'esprit ainsi que les particularités essentielles.

Une introduction précède le programme proprement dit. Elle est consacrée à l'exposé d'une sorte de didactique générale et contient les meilleures lois de la pédagogie moderne. L'auteur de ces considérations insiste particulièrement sur cette nécessité admise depuis longtemps — mais en pédagogie « il est amplement reconnu que tout ce qui devrait être fait a déjà été cent fois répété mais que peu de choses ont été réalisées et prouvées » (F. Grunder) — nécessité d'adapter l'enseignement aux besoins de l'enfant et non l'inverse. De l'enfant placé dans son véritable milieu, celui qu'il quitte en franchissant le seuil de l'école et qu'il retrouve à sa sortie, celui où se déroulera son existence d'homme fait. D'où l'obligation de considérer ce milieu comme le pivot de tout l'enseignement.

Pratiquement. Dans les degrés enfantins et primaires inférieurs (Scuole elementari), des exercices de vie pratique et hygiénique complétés par les diverses activités plus directement scolaires (chant, dessin, lecture, écriture, étude de la langue), tout cela en fonction de la vie de tous les jours. C'est ainsi que le chant, par exemple, doit s'inspirer du folklore local, que le dessin, à cet âge, doit être conçu comme une expression graphique spontanée de l'enfant et dépourvue de toute préoccupation technique, que la meilleure façon de donner libre cours à cette fantaisie est de confectionner un « livre de bord » journalier, une sorte de cahier d'observations illustré puisant ses sujets dans la vie courante scolaire et extra-scolaire. Pour l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, substitution au syllabaire, sous forme de livre « imprimé », du syllabaire « créé en classe » selon une saine école active ; ordre, clarté, simplicité dans l'expression parlée et écrite ; l'histoire conçue comme une sorte d'épopée vivante, une reconstruction nouvelle des faits appartenant à la légende, à la tradition locale, aux récits populaires ; la géographie et les sciences naturelles tirant leurs sujets du coin de terre environnant et utilisant l'observation directe de la nature ; l'arithmétique, enfin, conçue non plus selon l'ancienne formule « pour savoir compter » mais une arithmétique visant à développer

les facultés éducatives, une arithmétique permettant la recherche judicieuse et rapide d'un résultat. Tels sont, fort succinctement dégagés, les critères directifs développés par cet avant-propos.

L'enseignement, dans les degrés supérieurs de l'école primaire (les Scuole maggiori de nos collègues tessinois), répond évidemment aux mêmes directives générales mais ses tâches sont accrues : formation morale et civique, notions d'histoire de l'art (par le moyen de projections, de visites), formation préprofessionnelle propre à conférer aux élèves de cet âge un minimum de possibilités d'ordre pratique et à parachever leur développement intégral (travaux manuels, enseignement ménager).

Toute cette école moderne fera un large usage des adjuvants pratiques divers : terrarium, aquarium, caisse à sable, modelage, découpage (papier, carton), diapositifs, images, cultures en classe, et le besoin d'activité manuelle trouvera un aliment solide dans les travaux à l'aiguille, tricotage, raccommodage, enseignement culinaire pour les fillettes et pour les garçons dans l'entretien d'un jardin scolaire (rendu obligatoire par la loi pour toutes les « Scuole maggiori ») et dans le travail à l'établi lorsqu'un atelier peut être créé. Dans le domaine de l'éducation physique, dans tous les degrés, à part les exercices de gymnastique proprement dits, jeux en plein air, promenades, excursions, enseignement de la nage et du ski où les circonstances le permettent.

Le programme détaillé pour chaque branche présente certaines particularités dignes d'être relevées. Ainsi, la préférence est accordée à l'écriture anglaise ; le dessin trouve une partie de ses thèmes dans l'observation de cultures faites en classe et au jardin scolaire ainsi que dans des élevages divers (têtards, vers à soie, etc.) ; la décoration de la classe est l'œuvre de ceux qui l'occupent, qui la renouvellent avec les saisons ou selon le centre d'intérêt pratiqué ; des passe-temps instructifs sont recommandés (jeux d'intérieur, jeux de mots, d'arithmétique, de géographie) ; l'activité manuelle semble occuper une place importante dans tous les degrés ; elle est d'abord le prétexte à des entretiens familiers sur les occupations exercées à la maison, elle est ensuite mise à contribution pour la confection de matériel (boîtes, herbiers), pour la récolte et la conservation d'échantillons glanés au cours de promenades documentaires, de visites diverses ainsi que dans l'aménagement d'un jardin scolaire conçu comme jardin utilitaire (légumes) et comme centre d'intérêt.

La lecture des quelque septante pages de ce fascicule laisse une impression extrêmement réconfortante. On devine, en les parcourant, les préoccupations de nos collègues du « bel Ticino », préoccupations qui sont un peu celles de tous les éducateurs : garder le contact avec la réalité, revenir à la source inépuisable de la nature, acquérir

le savoir et les habitudes par l'action, par l'expérimentation, par les muscles et les sens plus que par le cerveau, exclure par conséquent le « hideux verbalisme » et lutter contre cet intellectualisme qui guette l'enseignement, qui le paralyse sous tous les ciels et à tous les degrés de l'instruction, cet intellectualisme qui fera peut-être de nos élèves des penseurs et des discoureurs mais pas, à coup sûr, des lutteurs. Or, la vie est une lutte perpétuelle et le sera toujours davantage, une lutte où celui qui n'a pas été accoutumé à agir devient un poids mort et un parasite.

L'école tessinoise est sur la bonne voie. L. DUNAND.

INFORMATIONS

CEUX QUI NE VOIENT, NI N'ENTENDENT !
(L'assistance aux aveugles-sourds en Suisse.)

Ne pas voir et ne pas entendre ! Vous représentez-vous bien ce qu'il y a littéralement de ténèbres accumulées dans ces deux mots ? Vous représentez-vous cette horreur de sentir, par l'intermédiaire du toucher, qu'il existe un monde, et de chercher, au mur de sa prison de chair, une issue sur ce monde et de ne pas la trouver !...

Brunetière.

Y en a-t-il vraiment, ici dans notre pays, de ces malheureux, non seulement aveugles, mais aussi sourds et dont la nuit est ainsi augmentée d'un silence ininterrompu ? Oui, certes, nous en connaissons et nous ne pouvons rester insensibles vis-à-vis d'une telle souffrance. Des appels angoissants nous parviennent surtout de la part de ceux qui, dans la force de l'âge, par maladie ou accident, se voient privés à la fois de la vue et de l'ouïe et se croient alors condamnés irrémédiablement à la dépendance d'autrui, à un isolement complet.

Nous avons vu des cas bien tristes pendant nos dernières tournées en Suisse Romande, où, en 1936, on comptait 68 personnes plus ou moins atteintes de faiblesses visuelle et auditive, et dont 9 sont même complètement aveugles et sourdes. Il n'est toutefois pas facile de donner un aperçu clair et juste de notre activité parmi ces doublement infirmes. Cette tâche a été confiée à deux éducateurs aveugles (l'un pour la Suisse alémanique et la soussignée pour la Suisse romande), qui ont pu être engagés par l'Union centrale Suisse pour le Bien des Aveugles, à St-Gall, un fonds de secours spécial ayant pu être formé en faveur de ces infortunés, grâce à un legs fait en 1926 par une bienfaitrice anonyme de Bâle.

Notre assistance cherche à améliorer leur sort au point de vue moral, intellectuel et pratique, et rien n'est négligé pour leur apporter aide et conseil en toutes circonstances. Nos efforts tendent en première ligne à délivrer l'aveugle-sourd de son pénible isolement, à faciliter

ses rapports avec son entourage, en le familiarisant avec l'un de nos moyens spéciaux de communication, et à lui rendre une certaine indépendance. En apprenant à remplacer la vue et l'ouïe par les sens restants, en développant surtout le toucher par l'exercice quotidien, en s'adaptant au matériel spécial pouvant être mis à sa disposition (montre en relief, guide-main, aiguilles à ressort et enfileur, avertisseur de cuisine et autres) et en apprenant le Braille (l'écriture pour aveugles), il sortira peu à peu de son inaction forcée qui menaçait d'ankyloser tôt ou tard ses facultés et capacités. Il comprendra alors qu'il n'est pas destiné à végéter tristement au jour le jour, sans espoir et sans intérêt. Il sera prêt à être initié à une occupation, même à un métier à sa portée.

Pour en arriver là, nous ne pouvons procéder d'après une méthode uniforme : ce qui répond aux besoins de l'un ne conviendra pas aux nécessités de l'autre, aussi la patience est-elle mise souvent à une rude épreuve.

Vu cet enseignement spécial exigé par leur double infirmité, nos aveugles-sourds ne peuvent être reçus dans des instituts pour aveugles ou pour sourds, où personne ne disposerait d'assez de temps pour s'occuper d'eux d'une manière suivie. Nous tâchons de remédier à cette lacune, autant que possible, par l'enseignement à domicile, ce qui toutefois est coûteux, occasionne beaucoup de perte de temps et nécessite l'engagement d'une personne compétente, formée spécialement dans ce but.

Nous restons en contact avec les aveugles-sourds, disséminés dans tout le pays, par des tournées de visites annuelles et par la correspondance. Malheureusement le temps nous manque pour correspondre régulièrement avec tous ceux qui le désireraient et qui auraient besoin d'être suivis ; c'est pourquoi nous tâchons d'intéresser à notre œuvre des aides bénévoles, pleins de compréhension pour ces doublement infirmes. Chacun offre ce qu'il peut, soit son temps, soit ses forces, ses yeux, son intelligence ou son argent.

Le moindre geste charitable en faveur de ces déshérités est un sacrifice d'actions de grâces, offert à Dieu par les privilégiés jouissant pleinement de la vue et de l'ouïe. « Quoi que vous fassiez, en paroles ou en œuvres, faites tout au nom du Seigneur Jésus, en rendant grâce par Lui à Dieu le Père. » Col. 3 : 17.

On est prié de bien vouloir nous signaler toute personne totalement ou partiellement aveugle-sourde, ne connaissant pas encore notre œuvre, ayant besoin de secours pratique et moral ou désireuse de s'instruire et d'entrer en contact avec ses semblables. Pour toutes demandes de renseignements, prière de s'adresser à Mlle Edith Huber, assistante des aveugles-sourds de la Suisse romande, place Chauderon 14, Lausanne.

Edith Huber.

TABLEAUX SCOLAIRES SUISSES

L'HABITATION TESSINOISE

Série : Types d'habitation.
Peintre : Niklaus Stöcklin, Riehen. Bourgeois de Bâle-Ville, né en 1896.

Le tableau.

Tout d'abord, la tonalité amortie, dans laquelle le paysage est comme enveloppé, peut être considérée comme la caractéristique d'une atmosphère méridionale. Certes, le ciel et le lac sont, au Tessin,

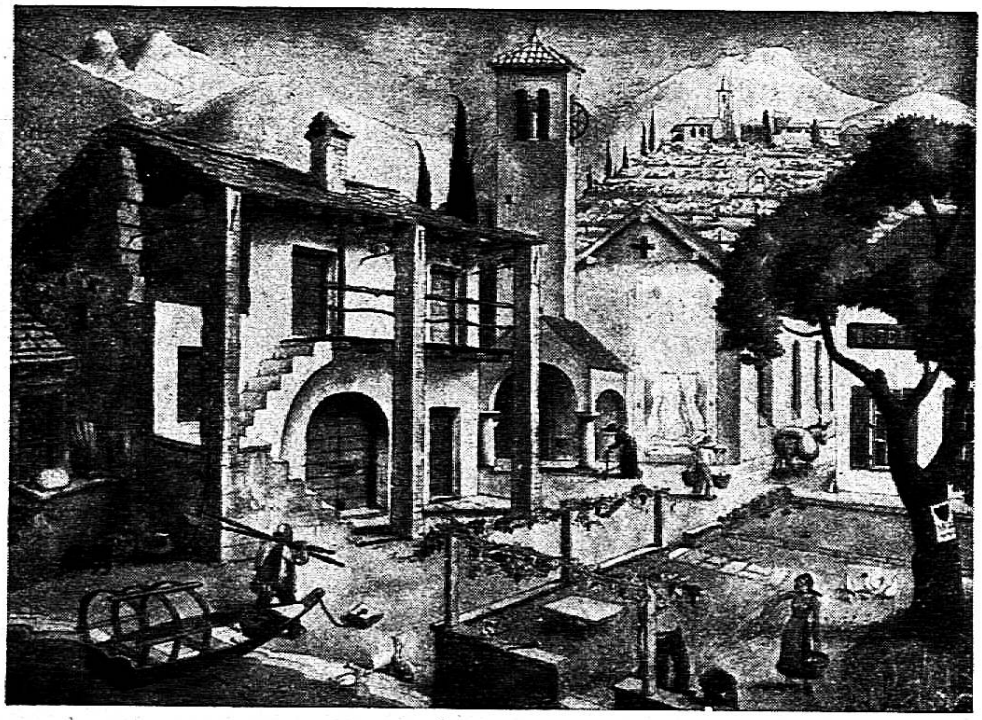

d'un bleu plus profond que dans les contrées du nord ; mais la lumière, dans les rues tranquilles, a moins d'éclat ; les vignobles et les prairies, les jardins et les champs n'offrent pas un vert vigoureux sur lequel se repose si volontiers le regard du nordique.

C'est par son charme ensoleillé, qu'accentuent encore les montagnes de l'arrière-plan, que ce tableau évoque le sud de notre Riviera suisse. C'est aussi ce que nous fait pressentir la présence du lac, des cyprès, du figuier et puis les vignes en gradins.

Dans l'agglomération serrée de ce village, nous distinguons sur la gauche, entre l'église et la maison, une rue un peu plus large. De chaque côté, nous pouvons imaginer des ruelles étroites, aux pavés ronds, où il ferait bon flâner. A peine si les rayons du soleil y pénètrent ; même pendant les écrasantes chaleurs de l'été, il y règne une agréable fraîcheur. Le glouglou d'une fontaine, les cris aigus des hirondelles rompent le silence. Sur une marche, un chien dort.

Une touffe de jasmin, un romarin dans un vase de métal, un petit enfant sur les genoux de sa grand'mère, vieille et grise comme la muraille. Au demeurant, le calme d'un petit village en plein midi.

Il faudrait se garder d'apporter dans ces contrées du sud si pittoresques, les exigences du voyageur étranger ou même celles de la ménagère du nord. Cette pauvre maison ! Elle ne doit offrir d'abri que pendant quelques semaines particulièrement rudes. Le reste du temps, la vie se passe au soleil, en plein air. Les repas même ne retiennent pas la femme à l'intérieur de sa maison. L'assiette emplie de polenta ou de risotto, ou la tasse de café à la main, elle vient s'appuyer au chambranle de la porte et mange là son frugal repas.

L'escalier conduit à l'étage supérieur. Là, au-dessus d'un feu de bois, une marmite pend à une chaîne ; une paire de poêles de cuivre, quelques tasses à café aux couleurs vives, une cruche de vin, voilà l'équipement de la pièce, qui sert aussi de logement.

Des épis de maïs, des citrouilles, à Mendrisio des feuilles de tabac, sont suspendus à l'abri, sous le toit couvert de plaques de pierre grise ou de tuiles. Ce sont ces plaques de pierre qui donnent au village tessinois, comme aussi à la ville, son cachet particulier. On dirait que la petite chapelle, la grotto tout spécialement, sort des roches. Aucun toit de tuiles n'apporte une note discordante au tableau. Pendant les mois d'été, on trouverait dans l'étable une paire de robustes chèvres. Quant aux vaches, elles sont à l'alpage. C'est pourquoi l'on peut se procurer plus facilement du lait de chèvres que du lait de vache. Comme outil aratoire, on ne trouverait aucune charrue dans tout le village ; à plus forte raison, aucune autre machine agricole. La colline, bien posée à l'arrière-plan, témoigne de l'incroyable morcellement des propriétés. Il y a des centaines de parcelles dont les dimensions ne dépassent pas celles d'un jardin ordinaire de paysan. Ces petits propriétés, séparées par des fossés qui en gênent encore l'exploitation, ne permettent pas l'emploi rationnel des machines et c'est à cet inconvénient que de judicieux économistes attribuent le peu de profit des agriculteurs tessinois.

L'Ecole d'agriculture de Mezzana, entre Mendrisio et Balerna, cherche à combattre le dépeuplement des campagnes et à résoudre cet important problème qui met en jeu l'existence de nombreux Tessinois. Cette école peut se prévaloir de remarquables succès dans l'amélioration des vignobles. C'est à la pergola que le vigneron a probablement planté les nouveaux crus, plus relevés. Un vin de qualité prospère bien entre Bellinzone et Locarno, sur la rive droite du Tessin ; pour le reste, le rude Nostrano ne peut se comparer aux vins connus d'Italie, bien que la situation soit aussi favorable. Il n'y a qu'une dizaine d'années que le Tessinois se soucie du choix des plants. De nouveaux plantages à San-Salvadore et ailleurs

prospèrent excellemment et seront appelés à résoudre, du moins dans le domaine vinicole, les questions économiques, particulièrement si la culture du raisin de table est poussée. Les essais pour obtenir du vin sans alcool sont poursuivis et paraissent avoir du succès.

Comme les brouillards et les gelées d'automne n'atteignent que rarement le raisin, la vendange pourra être repoussée jusqu'à fin octobre, comme c'est déjà le cas dans la Valteline. Dans la vallée du Vedeggio, à partir d'Agno dans la direction de Bioggio et de Gravesano, comme dans les environs de Mendrisio et dans la plaine de Magadino, la culture de la vigne est compromise par de fortes chutes de grêle.

Au-dessus de la muraille décrépie s'élèvent les branches d'un figuier, dont la culture n'est profitable qu'en peu d'endroits. Le lit des ruisseaux, les murs d'enceinte, les éboulis procurent suffisamment de terre à cette plante peu exigeante. D'ordinaire, ses fruits n'arrivent pas jusqu'au marché. A la fin de l'automne, beaucoup pourrissent inaperçus dans les fossés. Grande en revanche est l'importance du châtaignier, comme celui qui se trouve sur la place, devant la taverne, l'osteria. Les grandes forêts n'ont à la vérité été cultivées que pour le bois. Le châtaignier doit être greffé sur pousse sauvage, comme chez nous le cerisier. La châtaigne est pour le Tessinois ce qu'est la pomme de terre pour le Nordique. Pendant des semaines, la récolte se prolonge. Les épines de la bogue rendent ce travail difficile. C'est pourquoi la marche à pieds nus n'est pas à conseiller dans les forêts, ni le port de vêtements trop légers, qui ne rencontre, sauf parmi les baigneurs, que peu d'adeptes.

(A suivre.) Hans SIEGRIST.

Traduction R. J.

LECTURE LITTÉRAIRE FIN DE DIMANCHE

Des bateaux chargés de peuple sifflaient dans le port, avant de se ranger lentement à flanc des débarcadères. Des familles en descendaient, portant de gros bouquets de narcisses, poussant des bicyclettes ou des chars d'enfants, achevant d'une voix un peu éraillée le refrain patriotique ou le chant d'école entonné en entrant en rade. Des fanfares rentraient en ville, sonnant des marches guerrières, bannières déployées et couronnées de branches fleuries et de bouquets campagnards. Des bandes d'alpinistes, sac au dos, alpenstock à la main, frappaient l'asphalte du rythme un peu las de leurs souliers ferrés. Des marchands de journaux hurlaient le supplément « qui vient de paraître » et le « résultat complet des élections » Des centaines de promeneurs endimanchés et de promeneuses en robes blanches venaient humer sur les quais, après cette après-midi étouffante, la fraîcheur toute relative de la soirée. La pleine lune barrait la rade d'une colonne d'argent brisée.

LES VACANCES DE BACLE, HORLOGER

...il croyait voir là-bas, entre Hermance et Tougues, la maisonnette qu'il a construite de ses mains, le petit clos et le bout de grève qu'il a achetés de ses économies péniblement amassées, et sa liquette qu'il a pris soin de revernir, et le filet où viendront frétiller les perchettes... Bâcle pense à tout cela et il est heureux.

Il n'a pas de vacances, lui, mais le samedi, à trois heures, il ferme son échoppe et il va là-bas pour y rester jusqu'au lundi matin. Le dimanche, ses enfants ou ses amis viennent canoter avec lui, pêcher à la ligne ou au filet, flâner à l'ombre ou se rôtir au soleil, sur la grève, et sa femme les régale d'abondantes fritures arrosées d'un verre de petit vin clairet.

Gaspard Vallette, *Croquis genevois.*

LES LIVRES

L'évolution du vieux pays, par Louis Delaloye ; éditions Victor Attinger.

Le Vieux-Pays, c'est le Valais. Louis Delaloye lui consacre une étude approfondie, marquant comment les conditions géographiques ont imposé aux habitants certains modes d'activité, comment elles ont fixé les mœurs et les coutumes. Il n'y a peut-être pas d'autre canton suisse où la lutte contre la nature ait été si constante, si tenace. Eboulements, inondations, avalanches obligent l'homme à un effort sans fin, à une conquête sans cesse renouvelée du sol sur lequel il doit vivre.

L'autre nous montre comment, malgré les cataclysmes les Valaisans ont fait de leur pays une terre prospère. Dans la partie qu'il consacre à l'économie valaisanne, quelques chiffres rendent tangible le développement de la culture des fruits. Sait-on que le verger valaisan a exporté en 1935, 6 800 000 kg. de fruits et que dans ce chiffre ne sont pas compris les achats de la fabrique de Saxon. D'autres constatations sont moins réjouissantes : le déficit d'exploitation de la vigne pour les années 1934 et 1935 a dépassé 6 millions. Le remède serait la modernisation des moyens de culture et le remaniement parcellaire.

Création de routes, captation des forces hydrauliques, travaux d'irrigation et d'endiguement, la technique au service de l'homme, encore une autre face de l'effort valaisan.

Quant au développement de l'instruction publique, notons qu'en 1889, le Valais se classait 22e aux examens de recrues, et que vingt ans après, il se plaçait au 6e rang.

Tous les Romands connaissent et aiment le Valais : le livre de Louis Delaloye recevra chez nous le meilleur accueil. Alb. R.

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

HOTEL DU CERVIN

à St-Luc, dans le pittoresque Val d'Anniviers, avec son magnifique belvédère, La Bella-Tola (3090 m.) course classique pour écoles.
Arrangements. — Rossier et Gard, propr. — Tél. 3.

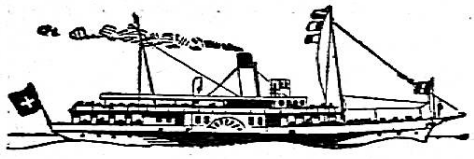

Lac Léman

Buts de promenades nombreux et variés. **Les bateaux de la Compagnie Générale de Navigation** délivrent sans avis préalable des **billets collectifs** à prix très réduits, bateaux seulement, ou aller en bateau et retour en train. Abonnements kilométriques. **Abonnements de vacances** (7 jours ouvrables) Fr. 15.—. Location de bateaux pour promenades de sociétés et d'écoles; prix très réduits. Pour tous renseignements s'adresser à la **Direction à Ouchy-Lausanne, téléphone 28.505, ou au Bureau de la Compagnie à Genève, Jardin Anglais, téléphone 44.609.**

SALANFE **1914 m. (Valais)**
Hôtel Dent du Midi
But idéal pour courses d'écoles en montagne. Ouvert du 1er juin au 1er octobre. Pour écoles : soupe, couche sur paillasse, café au lait Fr. 2.—, par élève. Salles chauffées. Dortoirs séparés, très propres et très aérés. Tél. Salanfe 62.882. Coquoz Frères et Cie, prop. Hiver Salvan 62.935 Membres du C.A.S.

Les Tramways Lausannois JORAT

accordent des réductions importantes aux écoles, sociétés et groupes, sur les lignes de **Montheron** et du **Jorat** (lignes 20, 21, 22, 23). Belles forêts. Vue superbe. Sites et promenades pittoresques. Renseignements à la Direction. Téléph. **33.141.**

ST-SULPICE

(Vaud) 5 km de Lausanne-
——— Ouchy ———
Autobus et bateaux

BELLEVUE-TERRASSE

Panorama unique. Eglise historique. Arrangement pour écoles : 1 soupe, 40 cts ; 1 thé, 20 cts.
Tél. 47.113 J. CHEVALLEY-RÉTORNAZ.

Bibliothèque nationale suisse
Berne

6

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

Des idées pour vos lectures de vacances

NOUVEAUTÉS

BAINVILLE, J.	Lectures	3.40
BENOIT, P.	Les compagnons d'Ulysse	3.40
BERNANOS, G.	Nouvelle histoire de Mouchette	2.75
BIBESCO, Pcesse	Images d'Epinal	3.40
BOJER, J.	Le jour et la nuit	3.40
BORDEAUX, H.	Le parrain	3.40
BOURGET, Dr L.	Beaux dimanches . . . broché 4.— relié	5.50
BUCK, P.	L'exilée — L'ange combattant, le vol.	4.—
BUENZOD, E.	Franz Schubert	3.40
CHABLE, J.-E.	L'étrangère de Sabloneuse	3.—
CHARDONNE, J.	Romanesques	3.40
CHIESA, Fr.	Giboulées de mars	3.40
CLAUDE G.	Au fil des jours. — Les enfants, l'amour, la vie, les fêtes	3.50
COCTEAU, J.	Mon premier voyage	2.75
DORGELÈS, R.	Vive la liberté	3.40
DUHAMEL, G.	Le désert de Bièvres	3.40
FLEISCH, Dr A.	L'alimentation et ses erreurs	2.25
GABUS, J.	Sous les tentes lapones	4.—
GIRAUDOUX, J.	Electre	3.70
GUIREC, J.	La maison au bord du monde	3.40
HACKETT, Fr.	François Ier, 1494-1547	8.80
LAGERLÖF, S.	Morbacka	4.—
MAILLART, E.	Oasis interdites (De Pékin au Cachemire)	4.—
MARTET, J.	Le palais de Timour	3.40
MAUCLAIR, C.	L'ardente Sicile	4.—
MAUGHAM, S.	Servitude humaine	6.60
MAURIAC, F.	Journal II	3.70
MAUROIS, A.	Histoire d'Angleterre	4.85
MAURRAS, Ch.	Mes idées politiques	4.—
MONFREID, H. de	Le roi des abeilles	4.40
MUNTHE, A.	Hommes et bêtes	4.40
PEISSON, E.	Le pilote	3.40
POURTALÈS, G. de	La pêche miraculeuse	5.50
PREVOST, M.	La mort des ormeaux	3.40
VERCEL, R.	Sous le pied de l'archange	3.40
WILLIAMSON, J. E.	Vingt ans sous les mers	4.—

et les nouveautés de Alanic — Ardel — Courths-Mahler — Curwood — Delarue-Mardrus — Delly — Du Veuzit — J. London — Merrel — Trilby Wallace — Woodhouse.

Editeurs responsables : C. GREC et A. RUDHARDT.

LAUSANNE, 10 juillet 1937 LXXIIIe ANNÉE — N° 27

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, rue des Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux II. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—. ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

Institut JAQUES-DALCROZE Genève

COURS DE VACANCES DU 2 AU 14 AOUT

a) Cours pour professeurs et élèves de la méthode.
b) Cours d'information pour pédagogues, artistes et musiciens.

RYTHMIQUE — SOLFÈGE — IMPROVISATION

Ouverture du semestre d'hiver : 13 septembre

Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser au Secrétariat de l'Institut, 44, Terrassière. Genève.

Cours de vacances

organisés par le Canton et la Ville de St-Gall à

L'INSTITUT POUR JEUNES GENS

sur le **ROSENBERG** près **SAINT-GALL**

Etude rapide et approfondie de la langue allemande. L'unique école privée suisse, avec cours officiels. Tous les sports. Situation magnifique. Prospectus par la Direction.

L'ALLEMAND à l'Ecole Tamé, Baden 57. Cours de toute durée, à toute époque et pour tous. Prép. examens emplois fédéraux en 3 mois, Dipl. langues et commerce en 3 et 6 mois garanti en 2 mois, l'italien en 1

Prêts sans caution à fonctionnaires et employés solvables. Conditions sans engagement ni avance. Discrétion. Références de 1er ordre. Se rend sur place. Timbre pr réponse. **Banque de Prêts S.A.**, Paix 4, Lausanne.